

D2016-01.04

République Française
Département de l'Ain

Commune d'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

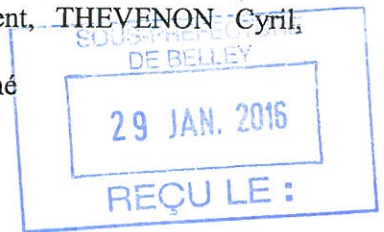
L'an deux mil seize et le vingt sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **BERGER Charles, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christelle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JAQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusée : Mme VUILLEROD Janick donne pouvoir à Mr VUILLEROD René

Madame RAPAUT Christine a été élu Secrétaire de Séance.



Délibération pour modification des horaires d'ouverture de la mairie

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au regroupement des communes de SAINT BOIS et ARBIGNIEU en une seule commune d'ARBOYS EN BUGEY, pour faire une ouverture dans chaque commune déléguée nécessite une modification des horaires d'ouvertures des Mairies annexes en changeant les jours et les heures d'ouverture comme suit :

Ouverture au public :

Sur la commune déléguée d'ARBIGNIEU :

- le mardi de 8 heures trente à 14 heures trente
- le jeudi de 12 heures à 18 heures
- le vendredi 9 heures à 14 heures : et permanence des élus de 15 heures à 17 heures sur rendez-vous.

Sur la commune déléguée de SAINT BOIS :

- le mardi de 15 heures à 17 heures
- le jeudi de 10 heures à 12 heures

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, le conseil décide de voter en faveur des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Charles BERGER